

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE NIORT
ET LA COMMUNE DE SANSAIS
VERSSEMENT D'UNE SUBVENTION FINANCIERE
079-247900806-20131105-c11-10-2013-4-CC
Date de réception en préfecture : 06/11/2013
Date de télétransmission : 06/11/2013

Objet : Appel à projets « Nature / Familles / Patrimoine / Sèvre » - Attribution de subventions

ENTRE les soussignés

La Communauté d'Agglomération de Niort, ci-après dénommée la CAN, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Présidente en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté,

d'une part,

ET

La Commune de SANSAIS, 8 grand rue, 79270 SANSAIS, représentée par Monsieur Rabah LAÏCHOUR, son Maire en exercice,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté d'Agglomération de Niort soutient, au titre de son Schéma de développement touristique, le développement de projets et la modernisation d'équipement permettant de renforcer l'attractivité du territoire.

Ainsi, dans le cadre d'un appel à projets, La Commune de SANSAIS propose la réalisation de travaux d'aménagement au camping municipal de La Garette.

Article 2 – MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LES PARTENAIRES

2.1- Par le porteur du projet

La Commune de SANSAIS propose de conduire des travaux de modernisation sur le site du camping municipal : réalisation d'un ponton de pêche, d'une passerelle et d'une aire de jeux accessibles aux personnes en situation de handicap.

2.2- Par la Communauté d'Agglomération de Niort

Ce projet s'inscrit dans le cadre des orientations du Schéma de développement touristique 2012-2015. C'est pourquoi, après examen du Bureau Communautaire du 15 avril 2013, la CAN apporte son soutien à La Commune de SANSAIS, à hauteur de six mille sept cents cinq euros et cinquante centimes (6 705,50 €), dans le cadre d'une subvention exceptionnelle inscrite au budget 2013.

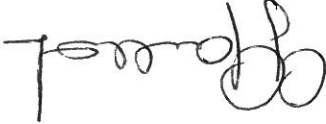
Article 3 - CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT
La Commune de SANSAIS demande auprès de la C.A.N.U.N.E. 2013-2014 une somme de 6 705,50 € qui participe au financement de ces aménagements.
Accusé de réception en préfecture : 06/11/2013
Date de télétransmission : 06/11/2013
Date de réception préfecture : 06/11/2013

La C.A.N.U.N.E. versera à La Commune de SANSAIS la somme de 6 705,50 € en subvention d'équipement.

Article 4 - MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la somme de 6 705,50 € inscrite au Budget 2013 de la C.A.N.U.N.E. interviendra dès le vote de la délibération.

Fait à Niort, le 5 Novembre 2013

Pour la Communauté d'Agglomération de Niort
La Présidente,

Geneviève GAILLARD

Pour La Commune de SANSAIS
Le Maire,

Rabah LAICHOURL